

SAINT-JULIEN

6.7-1-1990

La mort des vallons



Décharge des boues à Cervonnex. (Photos M. Causse)

Saint-Julien : de notre correspondant

Une vaste et « morne » plaine entre Genève, les flans du Salève et ceux du Vuache : ce pourrait être le paysage de l'an 2000. Les différents projets pour faire face aux besoins de l'expansion démographique concourent à cette triste réalité de demain.

Rares sont les dépressions de terrain dans ce site qui ne font pas l'objet de la convoitise de certains prospecteurs en quête de lieux de décharge.

Priorité aux remblais des autoroutes !

Les remblais de l'autoroute de contournement de Genève, les futurs remblais de l'autoroute Saint-Julien-Allonzier-la-Caille et enfin les innombrables tonnes d'ordures ménagères et les boues provenant des stations d'épuration devront bel et bien trouver des lieux pour les accueillir. Pour l'instant un vallon situé à la limite de Saint-Julien et Feigères où coule un ruisseau, « la Folle », se trouve en « première ligne ».

La technique déjà utilisée au lieu-dit « la Côte » sur la commune de Viry (qui a soulevé de nombreuses protestations des riverains et des écologistes) va être de nouveau employée. On projette en effet de poser des buses dans le fond de ce vallon pour canaliser le ruisseau et de recouvrir l'ensemble pour faire face aux différents besoins des décharges.

Saint-Julien condamnée

En réalité ces décharges avaient déjà commencé et avaient même « débordé » dans le ruisseau. Celui-ci avait été pollué. Les pêcheurs avaient porté plainte contre la commune de Saint-Julien qui avait été condamnée à 7000 F de dommages et intérêts.

Aujourd'hui les boues de la station d'épuration de Saint-Julien sont transportées à 200 km de là en Saône-et-Loire, aux frais des contribuables de la cité frontalière.

La commune de Feigères et notamment sa commission « environnement et qualité de la vie » ne peuvent que faire un constat désastreux : « Une rivière et une zone boisées sont sacrifiées (...) La solution du busage est la pire mais il n'y en a pas d'autre ».

L'extension proposée de la décharge ne peut être qu'une solution provisoire pour 5 pour 10 ans. Cette commission cherche une solution de remplacement pour le traitement et le stockage des ordures ménagères qui tiennent compte du très fort taux d'extension du canton. Elle réclame une étude immédiate avec le concours du Syndicat intercommunal

et des communes voisines.

Une association « pour la protection de l'environnement de Feigères et de sa région » a été constituée. Elle dénonce l'imprévoyance des élus, estimant aussi que l'information de la population a été insuffisante. Elle estime que le busage de « La Folle » va causer un grave préjudice à l'environnement. Au nom de cette association, Marcel Jujan propose une solution de remplacement par l'utilisation d'une technique dite « des casiers » qui éviterait le busage.

De toute façon, aujourd'hui comme hier et comme demain, le massacre de l'environnement est en marche. C'est le prix de l'expansion économique et démographique dans la zone frontalière. Qui pourra ou qui voudra l'arrêter ?

Michel CAUSSE

